

# La Revue

JOURNAL DU CONSEIL PROVINCIAL DES AFFAIRES SOCIALES  
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE / VOLUME 18 N°1 / FÉVRIER 2005



DIDIER DEBUSSCHERE

## Un PPP pour endetter les contribuables

LA CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE SAINT-CHARLES DE QUÉBEC, UN CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE (CHSLD), COÛTERA 14 MILLIONS DE PLUS SI ELLE EST FAITE DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (PPP) PLUTÔT QU'EN MODE CONVENTIONNEL. C'EST LA CONCLUSION À LAQUELLE ARRIVE UNE ÉTUDE INDÉPENDANTE COMMANDÉE PAR LE CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS) DE QUÉBEC-SUD À LA FIRME MALLETT. LA COPIE INTÉGRALE DE CETTE ÉTUDE A ÉTÉ OBTENUE À LA SUITE D'UNE DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION DU PRÉSIDENT DU SCFP 3763, ANDRÉ BENOÎT. L'ÉTUDE A ÉTÉ RENDUE PUBLIQUE EN CONFÉRENCE DE PRESSE PAR LE SCFP ET LE PRÉSIDENT DE LA FTQ, HENRI MASSÉ.

### L'étude

Il ressort de l'étude que la construction et l'exploitation de la Résidence Saint-Charles coûteraient 42,2 millions de dollars en mode conventionnel ou 56,6 millions selon la formule PPP. Sur une période de 25 ans, le coût de revient actualisé par lit serait de l'ordre de 430 000 \$ en PPP contre 320 000 \$ en mode conventionnel, soit 110 000 \$ de plus par lit! Toujours selon cette étude, seule la combinaison de deux conditions pourrait conférer un léger avantage à l'approche PPP, mais il y a un hic. D'une part, le partenaire privé devrait accepter de se contenter d'un rendement de 5 % et, d'autre part, les coûts de construction en mode PPP devraient être réduits de 20 % par rapport au mode conventionnel. Cette seconde condition signifie que les normes actuelles (ex. : qualité des matériaux de construction, dimension des aires de repas, etc.) ne pourraient pas être respectées. Mais, dans ce cas, on ne compare plus ce qui est comparable. Et on est loin des prétentions de la présidente du Conseil du trésor qui a déjà affirmé que les constructions en PPP seraient de meilleure qualité...



DIDIER DEBUSSCHERE

**André Benoit, président de la s.l. 3763, Lucie Richard, directrice adjointe du SCFP, Henri Massé, président de la FTQ et Michel Parenteau, conseiller syndical du SCFP**

### Réactions d'Henri Massé

Le président de la FTQ, qui a pris connaissance de l'étude il y a quelques jours, estime à sa lecture qu'« il est clair qu'il n'y a pas d'économie à faire avec un PPP, au contraire, cela va nous coûter au minimum 34 % plus cher. » Henri Massé a rappelé que « le projet du Foyer Saint-Charles traîne depuis au moins dix ans et [que]

les citoyens de Québec ont attendu suffisamment longtemps et qu'il est temps que le gouvernement prenne une décision dans ce dossier. »

« Pour une très rare fois, a-t-il ajouté, on a une étude qui ne vient pas de l'autre bout du monde, c'est ici. Une chose m'inquiète cependant. Ce qui est vrai à Saint-Charles, à Québec, l'est aussi ailleurs au Québec. Parmi les quelques

SUITE EN PAGE 2

## Construit en mode PPP, un centre d'hébergement coûtera 14 millions \$ de plus

*C'est normal,  
on subventionne tout  
ce qui est privé !*



projets de PPP qu'elle envisage, la ministre Monique Jérôme-Forget nous a parlé de 3000 à 5000 places d'hébergement en CHSLD sous le mode PPP, 5000 fois 110 000 \$ cela fait 550 millions en trop, un demi-milliard qu'on va donner au privé pour ne rien avoir de plus. »

À la lumière de cette récente étude, Lucie Richard, directrice-adjointe du SCFP, a plaidé pour que l'Agence des PPP récemment créée par le gouvernement rende publiques toutes les études entourant les projets de PPP, que ce soit dans le secteur de la santé ou ailleurs « *Quand on voit les coûts faramineux que représentent les PPP pour la population, la première responsabilité du gouvernement, c'est la transparence, a-t-elle affirmé. Cultiver les études secrètes n'apportera rien de bon à la population et à la santé démocratique du Québec.* »

### La firme Mallette

Mallette est une firme qui offre divers services, entre autres, les services-conseils. Elle opère surtout dans le marché de l'Est du Québec. À la demande du CSSS de Québec-Sud, elle a mené une étude comparative sur la réalisation du projet immobilier de la Résidence Saint-Charles. Intitulée *Étude comparative entre le mode de prestation conventionnel et le mode PAPP* et datée du 23 novembre 2004, l'étude a comparé deux scénarios pour le projet, un centre d'hébergement de 132 lits, un centre de jour d'une capacité de 50 « clients » et un point de service du CLSC Limoilou, d'une superficie totale de 12 880 mètres carrés.

### L'étude comparative

Plus précisément, l'étude a comparé la réalisation de ce projet selon qu'il serait réalisé en mode conventionnel (conception, financement et exploitation par une agence publique) ou selon un mode de partenariat public-privé (PPP), c'est-à-dire pour la construction, l'exploitation et le financement par l'entreprise privée avec rétrocession à l'agence publique au terme d'un contrat d'exploitation de 25 ans. Dans cette dernière hypothèse, l'agence publique assume les soins de santé et paye un loyer (frais d'utilisateur) à l'entreprise privée qui opère et entretient le bâtiment. L'étude a consisté en un sondage sur les attentes de plusieurs entreprises privées potentiellement intéressées par un tel projet en PPP.

Le Service de la recherche du SCFP, qui a analysé l'étude menée par Mallette sur le projet de la Résidence Saint-Charles, estime que l'intérêt de cette étude va bien au-delà du projet de relocalisation du CHSLD. Pour les analystes du SCFP, il s'agit d'une « *éclatante démonstration de la vanité des prétentions des promoteurs de la privatisation des services publics. Malgré des hypothèses toutes aussi improbables que favorables au PPP (sous-estimation du rendement attendu, du taux de financement bancaire et des coûts d'exploitation), la firme Mallette ne parvient qu'à démontrer que le mode conventionnel (financement, propriété et exploitation par le secteur public) demeure, et de très loin, plus avantageux qu'un PPP du point de vue des contribuables.* »

# UN RATTRAPAGE SALARIAL S'IMPOSE

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) est venu récemment confirmer ce que nous savions tous déjà instinctivement : les salaires dans le secteur public sont maintenant en retard par rapport à la majorité des secteurs au Québec. Afin de pouvoir comparer des pommes avec des pommes, cette comparaison se fait avec les entreprises de 200 employés et plus.

Selon l'ISQ, nos salaires sont maintenant en retard de 12,1 % sur la catégorie la plus large, soit celle des « autres salariés québécois ». Lorsque comparé exclusivement au secteur privé, le retard est cette fois de 12,3 %.

L'ISQ compare aussi ce qu'il appelle la rémunération globale. La rémunération globale comprend, en plus des salaires, tous les autres bénéfices qui ont un impact financier direct comme les jours de maladie, de vacances, fériés, fonds de pension, assurances, etc.

Même en additionnant tous ces éléments, la rémunération globale des salariés du secteur public est en retard de 7,6 % sur celle des « autres salariés québécois » et de 3,5 % sur celle du secteur privé.

Lorsque les salaires du secteur public étaient en avance sur ceux du secteur privé, le gouvernement s'est servi abondamment des rapports de l'ISQ pour nous imposer des gels de salaire ou de faibles augmentations.

Il est maintenant temps pour le gouvernement de jouer fair-play et de nous accorder, en plus des augmentations statutaires, le rattrapage nous permettant de rejoindre les autres catégories de travailleurs et de travailleuses du Québec.

**Soyons bien clairs. Au SCFP (FTQ), cet enjeu, avec celui de l'amélioration des dispositions contre la sous-traitance et la privatisation, constituera la principale priorité de la négociation qui s'amorce.**

**Au SCFP (FTQ), avec la collaboration de tous et chacun, nous entendons fournir toute l'énergie, toutes les ressources nécessaires qui nous permettront d'atteindre ces objectifs.**

**Nous n'accepterons pas d'entente à rabais. Déjà, les quelques 500,000 affiliés de la FTQ nous ont assurés de leur appui si le gouvernement tente de nous imposer un règlement salarial.**

Marcel Girard

# Les professionnels ont leur place au sein du SCFP!

## Une entrevue de Guy Jolicoeur

MANON LECLERC EST TRAVAILLEUSE SOCIALE DE FORMATION ET A ŒUVRÉ PENDANT DE NOMBREUSES ANNÉES AU SERVICE DES PERSONNES À AUTONOMIE RESTREINTE; ELLE EST AUJOURD'HUI ORGANISATRICE COMMUNAUTAIRE AU CSSS NORD-EST DE MONTRÉAL (ANCIENNEMENT CLSC ST-MICHEL).

Syndicalement, elle est présidente de la section locale 2825 du SCFP au site St-Michel et a accepté l'intérim de la vice-présidence de la région Montréal-Montérégie-Outaouais du Conseil provincial des affaires sociales. Elle a accepté de répondre à nos questions sur son rôle d'intervenante sociale conjugué à celui d'officière syndicale.

### Mme Leclerc, comment conciliez-vous la vie syndicale avec le métier d'intervenante sociale ?

Tout est question d'équilibre: il faut savoir conjuguer vie personnelle, vie professionnelle et vie syndicale. Ce que nous faisons pour nos clients comme intervenante sociale, nous le faisons aussi pour nos syndiqués, soit la résolution de problèmes afin d'obtenir une meilleure qualité de vie. Or, en 2005, on ne peut plus faire abstraction des conditions de travail dans notre pratique professionnelle. Professionnels et techniciens sont les premiers visés lorsque vient le temps de juger de la lourdeur des charges de travail, de l'isolement professionnel et des conflits inter-personnels. Résultat: une augmentation substantielle des jours de maladie due aux dépressions, burn-out, fatigue chronique, accidents de travail et un sentiment d'impuissance devant des situations difficiles où souvent, le seul souci des patrons est le retour rapide du ou de la syndiquée à son poste de travail! Le SCFP a donc réagi à cet état de situation en défendant vigoureusement ses membres lors de contestations d'assurance salaire ou de cas de CSST.

### Pourquoi alors choisir le SCFP (FTQ) plutôt qu'un autre syndicat ?

Nous sommes le seul syndicat à protéger nos membres par une assurance invalidité long terme (après 2 années d'invalidité) payée par l'employeur; d'autres syndicats l'offrent seulement s'il y a un vote positif en assemblée générale mais les membres doivent payer cette couverture supplémentaire ( de

300 à 500\$ par membre par année). Un bon syndicat, c'est aussi un syndicat qui connaît ses membres et qui forme de bons officiers syndicaux. Bref, nous donnons aux professionnels une quantité et une qualité de services qui leur assurent que quoiqu'il arrive, ils seront protégés syndicalement.

### Avec l'arrivée des lois 25 et 30, comment les professionnels peuvent-ils envisager l'avenir au sein du Réseau ?

Ce ne sont pas des années faciles pour tout le personnel du Réseau de la santé et des services sociaux, particulièrement les professionnels. Les fusions d'établissements et la coupure des syndicats en catégories vont créer une incertitude pour nos membres syndiqués. Mais si j'ai un conseil à donner à mes collègues, c'est de bien choisir leur syndicat parce que l'on va négocier localement plus de 26 points en 2005.

### En quoi la négociation locale va-t-elle concerner les professionnels ?

Parce que tout est sur la table. Il faut comprendre que cette négociation va être très différente des autres négos parce que le gouvernement a divisé les sujets de négociation entre ceux négociés à la table centrale comme les salaires, le fonds de retraite, ce qui touche le monétaire et le reste des articles soit 26 sujets négociés localement. Il fixe un délai de deux ans et l'équipe de négociations locale se doit d'être bien épaulée. La compétence syndicale, ça s'acquiert sur le terrain et ça ne s'improvise surtout pas.



Manon Leclerc, présidente du SCFP, s.l. 2825 et vice-présidente par intérim de la région Montréal-Outaouais-Montérégie

DIDIER DEBUSSCHERE

## L'ASSURANCE SALAIRE LONG TERME Bien plus qu'une assurance habitation ou une assurance auto



DIDIER DEBUSSCHERE

LA SANTÉ EST UN « BIEN » EXTRÊMEMENT PRÉCIEUX; VOUS LE SAVEZ TOUS SANS DOUTE. EN 1992, LORSQUE J'AI ÉTÉ DIAGNOSTIQUÉE COMME AYANT LA SCLÉROSE EN PLAQUES, J'AVAIS À PEINE 27 ANS. J'ÉTAIS BIEN JEUNE ET BIEN LOIN DE PENSER QUE MA VIE BASCULERAIT AINSI. AU-DELÀ DE LA MALADIE, S'IL FALLAIT EN PLUS QUE JE N'AIE PLUS MON REVENU D'ASSURANCE SALAIRE LONG TERME, MA VIE SERAIT SANS AUCUN DOUTE UN PARCOURS REMPLI D'EMBÔCHES ET DE MISÈRE QUI AURAIT, J'EN SUIS CERTAINE, POUR EFFET D'ACCÉLÉRER LE PROCESSUS DE LA MALADIE.

**Actuellement, je vais relativement bien. La sclérose en plaques étant ce qu'elle est, c'est-à-dire une maladie insidieuse et dégénérative, je garde pour l'instant un certain contrôle sur elle. Aucun excès ne m'est permis et je dois mener un rythme de vie extrêmement discipliné.**

**Dans les groupes d'entraide auxquels je participe lorsque la santé me le permet, je rencontre régulièrement des hommes et plus souvent des femmes (puisque nous sommes plus nombreuses à avoir la maladie) qui ont tout perdu parce qu'ils n'étaient pas couverts par une assurance salaire long terme. C'est pour eux la grosse misère et lorsque mis au courant de mes conditions de vie, ils m'envient.**

**Je remercie sincèrement mon syndicat, le SCFP (FTQ), d'avoir inclus dans la convention collective l'assurance salaire longue durée et ce, sans preuve d'assurabilité.**

**Ma vie n'est pas qu'un calvaire. Je ne vis pas un vrai conte de fée, bien sûr, mais s'il fallait en plus y ajouter des difficultés financières... Je n'ose même pas y penser. Mon conjoint, ma fille et moi n'aurions certainement pas les mêmes conditions de vie.**

Chantal Beaumier

# Une démocratie en action

LE SCFP EST PRÉSENT DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX TEL QUE DANS LES HÔPITAUX, LES CENTRES D'ACCUEIL ET DE RÉADAPTATION, LES CENTRES JEUNESSE, LES CLSC, LES CHSLD, LES AGENCES DE DÉVELOPPEMENT, ETC... LES SYNDICATS LOCAUX PRÉSENTS DANS CES DIFFÉRENTS LIEUX DE TRAVAIL CONSTITUENT LE CONSEIL PROVINCIAL DES AFFAIRES SOCIALES.

Le CPAS fonctionne grâce à un bureau de direction composé de huit personnes élues lors d'un congrès à tous les deux ans. Nous y retrouvons un poste à la présidence, un poste de secrétaire

général(e) et six postes à la vice-présidence représentant les différentes régions du Québec.

De plus, un conseiller syndical agit comme coordonnateur du secteur des affaires sociales. Son rôle est de faire le suivi des principaux dossiers qui préoccupent les travailleuses et travailleurs (application de la convention collective, régimes de retraite, etc..) de concert avec les conseillers syndicaux spécialisés sur certains sujets tels que les griefs, la santé et sécurité au travail, l'équité salariale, etc...ainsi qu'avec les conseillers syndicaux assignés à chaque syndicat local.

L'objectif premier du CPAS depuis sa création est la négociation provinciale. L'adoption de la Loi 30 par le gouvernement Charest amène un repositionnement face à la négociation compte tenu

que plusieurs éléments de la négociation provinciale ont été transférés à la négociation locale comme la notion de poste, de service, les affichages de poste (mutations volontaires), etc.. C'est avec les ressources du SCFP et l'appui des conseillers syndicaux que les syndicats locaux vont entreprendre cette négociation locale.

Aujourd'hui, ce sont 20 000 membres dans 120 syndicats locaux qui, constituent le Conseil provincial des affaires sociales. Nous disons «constituent» car les orientations importantes et les enjeux de notre organisation sont souvent pris en Conseil général qui lui se réunit cinq fois par année. À partir de ces orientations, un plan d'action, s'il y a lieu, est mis en place pour être présenté aux

membres des syndicats locaux.

Au SCFP, vous êtes d'abord membre d'un syndicat local autonome. C'est l'assemblée générale qui mandate les personnes pour la représenter. C'est elle qui va adopter ou rejeter le plan d'action et le mettre en marche. En d'autres termes, c'est vous qui décidez!

Pour suivre l'évolution des changements de toute nature dans les milieux de travail, le CPAS s'est doté de comités permanents tels ceux des assurances collectives, condition féminine, lutte à la sous-traitance et à la privatisation, équité salariale, etc...ainsi que de comités temporaires (ad hoc) tel que celui sur la négociation provinciale de la convention collective. De plus, pour répondre aux préoccupations plus précises des membres, des groupes spécifiques se rencontrent pour discuter de leurs préoccupations particulières : les infirmières auxiliaires et infirmiers auxiliaires, préposés aux bénéficiaires, employés de bureau, techniciennes et techniciens de la santé, etc... et mettre en place s'il y a lieu des actions ou des interventions appropriées.

Concrètement, dans le secteur de la santé et des services sociaux, le Conseil provincial des affaires sociales est un regroupement de syndicats locaux autonomes qui a à cœur l'intérêt des membres qu'il représente.

## ALERTE AU PROJET DE LOI 83

FIDÈLE À SA VOLONTÉ DE « REMODELER » LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL DÉPOSAIT EN DÉCEMBRE DERNIER UN VOLUMINEUX PROJET DE LOI.

À sa lecture, nous devons constater que ce projet de loi constitue sur le plan législatif, la touche finale qui vient formaliser la « vision » libérale à l'égard de notre système de santé.

### Un pas de plus vers le « privé »

Plusieurs dispositions de ce projet de loi visent l'introduction en douce du secteur privé à différents niveaux dans les structures du réseau. Par exemple, ce projet de loi prévoit la présence systématique d'un médecin oeuvrant dans le privé sur les conseils d'administration des Centres de santé et services sociaux (CSSS).

De la même façon, les pharmaciens «-propriétaires-» siégeront d'office sur un comité régional chargé entre autres de faire des recommandations aux instances du réseau sur l'approvisionnement et la distribution des médicaments.

### Un pas en avant, deux pas en arrière pour la démocratie

Suite à plusieurs interventions de notre part, nous devons saluer le retour du personnel non clinique au sein des conseils d'administration de nos établissements. Toutefois, cette victoire est assombrie par l'abolition pure et simple des forums de la population.

Rappelons-nous que ces forums avaient un mandat important. Ils devaient s'assurer que la population puisse s'exprimer quant à leur satisfaction à l'égard des soins de santé et des services sociaux. Le ministre de la Santé serait-il « tanné » de nous entendre?

### L'anarchie budgétaire : il n'y a qu'un pas à franchir

Les agences se voient retirer plusieurs responsabilités. Leur mandat est révisé de fond en comble avec toutes les conséquences que cela suppose pour le personnel chargé d'accomplir les tâches inhérentes

à l'exécution de ces mandats.

Certains aspects du contrôle budgétaire « y passent ». Toujours à titre d'exemple, il faut noter que les établissements, dans certaines conditions, pourront dépenser sans limite et sans autorisation préalable de l'agence ou du ministère afin de rénover ou modifier leurs installations. Devons-nous y voir une autre vache à lait pour l'entreprise privée?

### Informez et dénoncez : un premier pas dans la bonne direction

Les quelques exemples cités dans cet article ne représentent qu'une infime partie de l'ensemble des mesures que l'on retrouve dans ce projet de loi déposé à la « sauvette ». Malgré des délais odieusement courts, nous avons réagi par le dépôt en janvier d'un mémoire dénonçant plusieurs aspects du projet de loi 83 que nous n'avons pu traiter dans ces quelques lignes.

Ceux et celles qui désirent en savoir plus long sur cette question sont invités à visiter le site Web du SCFP : [www.scfp.qc.ca](http://www.scfp.qc.ca)

**CPAS**  
AU COEUR DE L'ACTION

**SCFP**  
Syndicat canadien de la fonction publique

**La Revue**

Bulletin d'information publié par le **Conseil provincial des affaires sociales (CPAS)**

Le CPAS est le regroupement des syndicats du Secteur de la santé et des services sociaux au Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ)

**Président :** Marcel Girard  
**Secrétaire général :** Claude Turcotte  
**Responsables :** Martial Demers, Guy Jolicoeur et Claude Turcotte du comité d'information, avec la collaboration d'Alain Tessier et du Service de l'information du SCFP  
**Graphisme :** Anne Brissette  
**Traduction :** Monique Mansell  
**Impression :** Payette & Simms

**Tirage :** 14 000 exemplaires en français, 1 500 exemplaires en anglais

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise et même encouragée à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.